

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2014

Etaient présents ou avaient donné pouvoir :

M. Denis GRAS, Mlle Michelle BASTIDE, MM. François ESTEVENON, Frédéric MONTANIER, MM Jean-Marc BRUGERON, Arnaud BRINGER, Hervé COURNUT, Nicolas VELAY, Mlle Marcelle ROUQUET, 9 conseillers

Absents excusés : Mme C. REVERSAT-PINTENET, M. J-Philippe MACHARD, 2 conseillers

1- Extension du cimetière

A la place du revêtement initialement prévu (bicouche) la solution de l'enrobé a été choisie, pour un supplément d'environ 2 500 € et une durée dans le temps très supérieure à celle du bicouche. *9 voix pour, 0 contre*

L'allée du cimetière (bas) étant très dégradée, le conseil approuve la réfection en enrobé de cette partie, pour un coût de 4 020 € HT. *9 voix pour, 0 contre*

Récolement et plan d'exploitation du cimetière neuf : 650 € HT par le cabinet FAGGE, maître d'oeuvre du programme "Extension du cimetière communal". *9 voix pour, 0 contre*

Pénalités de retard : l'entreprise DELORT, titulaire du marché n'a pas pu respecter les délais prévus. En effet, le travail de maçonnerie des murs de pierre ne peuvent être bien fait que dans des conditions de température positives. Le conseil décide d'exonérer l'entreprise DELORT des pénalités prévues. *9 voix pour, 0 contre*

2- Devis pour le chemin la Chaze - le Villaret : une partie est prise en charge par le Trèfle Lozérien (400 €) ; une partie est prise en charge par les communes de La Chaze et Ste Colombe, le reste (environ 60%) reste totalement en charge de notre commune. La déclivité du chemin sera sans doute à l'origine d'une reprise du dévers par apport de "tanais" afin de pérenniser les travaux faits.

Changement des volets et portes de l'ancienne école de La Chaze : le devis de Jérôme Laporte (Rimeize) est retenu (1er sur les 4 devis) pour un coût de 8 877,07 € HT (9 764,78 € TTC)

3- Au Villaret, suite à des régularisations foncières, M. GRAS Denis et les héritiers de GRAS Robert souhaitent se porter acquéreurs de, respectivement 104 m² (devant de porte) et 12 m². Ces morceaux sont enclavés dans les propriétés GRAS.

M. le Maire quitte la pièce afin de laisser les 8 conseillers présents se concerter en toute liberté. Les conseillers acceptent la vente au prix de 1€ du mètre carré pour les surfaces comprises entre 20 et 150 m², et gratuit pour les surfaces inférieures à 20 m². Les frais afférents à la vente sont à la charge des acheteurs. *8 pour, 0 contre*

4- Décision modificative n°2014-01 :

Section Fonctionnement, en + Dépenses article 73925 = 45 €

En +Recettes, article 7325 = 1 307 €

En + en Dépenses imprévues : art. 022 = 262 €

Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement = 1 000 €

En plus en investissement, Dépenses imprévues : art. 020 = 1 000 € - *9 pour, 0 contre*

6- Divers :

- Demandes de MM BESSIERES et TROCELLIER de résolution de problèmes de chaussée en cas de pluie (flaques devant leur propriété) : les travaux ont été prévus et seront exécutés sous peu (au plus tard, fin de l'été 2014)

- Fours : de la Chaze : Charpente à refaire ; de Lasbros : charpente et couverture. Des devis vont être demandés. Monsieur Arnaud BRINGER précise que toute demande de subvention auprès du Département doit être faite au plus tard début octobre.

Le Premier Adjoint, Michelle BASTIDE

